

**Procès-verbal
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 27 mars 2009**

Date de convocation : le 20 mars 2009

Date d'affichage : 2 avril 2009

L'an deux mille neuf, le vingt sept mars à 20 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Jacqueline MAIGRET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Jacqueline MAIGRET, Monsieur Alain COVILLE, Monsieur Daniel THEPENIER, Madame Catherine GENET, Monsieur Gilles TANNOU, Madame Nadine NINOT, Monsieur Daniel HERMAND, Monsieur Michel CLOUIN, Madame Marie Laure DONALDSON, Monsieur Jacques ESTRELLA, Madame Sandrine KOWALIK, Madame Chrystèle LE GUENNE, Monsieur Pascal LOWAGIE, Madame Annie PINCEMIN, Madame Isabelle PISCIONE, Madame Emmanuèle PROD'HOMME-ROGEAUX, Madame Christine REVEAU, Monsieur Léopold RUPARI et Monsieur Norbert VINCENT.

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Véronique BASTIEN, représentée par Madame Isabelle PISCIONE
Monsieur Daniel LE ROY, représenté par Madame Jacqueline MAIGRET
Madame Caroline LOUETTE, représentée par Madame Nadine NINOT

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur Olivier ROUBAUD

Soit :

- en exercice : 23
- présents : 19
- votants : 22

Madame Annie PINCEMIN est élue secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Jacqueline MAIGRET ouvre la séance à vingt heures cinquante minutes, et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Rattachement à la séance du 13 février 2009 : le premier point de l'ordre du jour au conseil municipal du 13 février : autorisation au Maire à signer le marché relatif à l'extension de la bibliothèque.

Madame MAIGRET demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : autorisation au Maire de signer une convention avec France Télécom, relative à l'enfouissement des réseaux à l'occasion des travaux de voirie de la rue de la Croix des Vignes.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de délibérer sur ce point supplémentaire.

Madame MAIGRET informe le conseil municipal que le point relatif au bail emphytéotique est reporté à une prochaine séance, dans l'attente de précisions de Val d'Oise Habitat à ce sujet.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2009

Le procès-verbal du 13 février transmis aux conseillers municipaux est adopté à **l'unanimité**.

Rattachement à la séance du 13 février 2009-

Attribution des lots-autorisation au Maire de signer le marché de travaux d'extension de la bibliothèque-

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Dans le cadre de l'extension de la bibliothèque, sise bd de la République, suite à l'appel d'offres lancés en novembre 2008 et aux commissions d'appel d'offres des 7 et 21 janvier 2009, il est proposé d'attribuer le marché, par lots, comme suit :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T. €
201-Gros œuvre	GENETIN - 12 rue de Liesse 95310 ST OUEN L'AUMONE	90 485,00
1101-Menuiserie bois	AMMAC – 28 Rte Nationale 60541 MERU	24 661,00
2101 – Electricité	S.ELE.CT – 20 rue des vergers 78580 LES ALLUETS LE ROI	27 389,76
1901 - Stores	INTERLIGNES Diffusion – 13 rue Victor Segoulen 75020 PARIS	1 788,95
1501- Faux Plafond	CIP – BP n° 5 60960 FEUQUIERE	4 492,00
901- Menuiserie ext.	TMA – ZI les Pâtis 27400 ACQUIGNY	17 284,00
1803- Revêtement sols	MARCEL HAMON -26 rue du G ^{al} Sarrail 78700 CONFLANS Ste Hne	6 064,70
1301- Cloisons doublages	CLOISONS Reflex -3 rue de Verdun 78590 NOISY LE GRAND	16 695,91
1701- Cloisons	MONTI Claude et Fils – 82-84 Chemin Chapelle St Antoine 95300 ENNERY	8 500,00
	Total Travaux	197 361,32

Considérant que la commission d'appel d'offres a déclaré infructueux l'appel d'offres pour les lots 2301-Plomberie et 2401-Chauffage, une procédure de marché négocié sera lancée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

ATTRIBUE le marché de travaux d'extension de la bibliothèque selon le détail ci-dessus

AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux avec les différentes entreprises et à signer tous documents afférents.

AUTORISE le Maire à lancer la procédure de marché négocié pour les deux lots infructueux (plomberie/chauffage).

1-Budget Principal 2009: reprise anticipée des Résultats 2008

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement à l'issue de l'exercice 2008 s'établissant à **2 299 038.75** euros, conformément au certificat du trésorier,

Le résultat de clôture de la section d'investissement à l'issue de l'exercice 2008 s'établissant à **520 309.90 euros**, conformément au certificat du trésorier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE la reprise par anticipation du résultat 2008 au BP 2009

AFFECTE comme suit :

- **520 309.90** euros à la section investissement, (**article 1068**)
- Le solde **1 778 728.85** euros à la section de fonctionnement (**article 002**).
- **520 309.90** euros à la section investissement (article 001)

2-Budget Principal 2009: fiscalité locale : fixation des taux d'imposition directe-

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Sur proposition de la commission des Finances,

Considérant que pour l'année 2008, les taux appliqués étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 13,53 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,65 %
- Taxe foncière (non bâti) : 47,22 %
- Taxe professionnelle : 13,75 %

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

FIXE les taux de la fiscalité locale directe 2009 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,53 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,65 %
- Taxe foncière (non bâti) : 47,22 %
- Taxe professionnelle : 13,75 %

3-Budget principal 2009: adoption du tableau des subventions aux associations 2009

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Madame le Maire explique que le principe d'attribution des subventions 2009 est de 26 € par jeune adhérent âgé de moins de 21 ans, pour les associations sportives et culturelles, et de réévaluation de 2% des subventions pour les autres associations

Considérant qu'il y a lieu de soutenir l'activité sportive et culturelle des associations marinoises

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, **à l'unanimité,**

ADOpte le tableau de subventions 2009 comme suit :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2009	
Musarine . (gym, dessin, danse)	650
Amicale des Sapeurs Pompiers	650
Amicale du Personnel de la ville de Marines	0
AMIPE (parents d'élèves)	300
Arrête ton cirque	0
A.S.C Paul Cézanne (USEP)	2650
Association cycliste de la Vallée de la Viosne	78
Association Cycliste de Marines	4590
Association Cycliste (Val d'Oise Trophy)	714
Association de soutien scolaire et de langues	1070
Association l'Oratoire	500
Association Marinoise de Hand Ball	572
Association Sportive Vexin Judo	1352
Association Sportive Vexin Karaté	364
Association de Tennis de table marinois	540
Cercle des Aînés	1765
Comité d'Expansion Economique	153
Comité des Fêtes	33000
Comité de Kermesse	321
Compagnie TRAVAUX PUBLICS (Théâtre)	535
Coopérative Ecole Maternelle "Les Murgers"	5350
Espace cirque - Compagnie circassienne	442
F.N.A.C.A. Comité cantonal Marines Chars	270
Fanfare des Sapeurs Pompiers	2200
Football Club Marines Vexin	2990
Les Volants du Val de Viosne	598
O.C.C.E. Ecole Elémentaire "Paul Cézanne"	12630
O.M.S.L.	20000
O.M.S.L. Bibliothèque de Marines	4732
STENOPE Club Photo	321
LIB'AIR TRAIL	250
Total attribué	99587
Total non attribué	413
TOTAL GENERAL	100000

Monsieur TANNOU observe que d'année en année, le montant des subventions augmente, faisant diminuer ainsi le montant non attribué, par rapport au montant total de 100 000 € consacré aux subventions aux associations.

4- Budget Principal : adoption du Budget Primitif 2009

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Madame MAIGRET expose au conseil municipal le détail par chapitre du budget 2009, ainsi que des opérations prévues à la section d'investissement. Au cours de son exposé, Mme MAIGRET laisse la parole à Madame

Isabelle PISCIONE, qui rapporte au conseil municipal l'avancement du projet de requalification de la zone d'activités de Marines

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

ADOpte par chapitre le Budget Primitif 2009 de la commune, équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement, comme suit :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général (011)	966 409.00		Solde d'exécution d'inv reporté (001)	520 309.90	
Charges de personnel (012)	1 430 900.00		Dépenses imprévues d'investiss (020)	5 000.00	
Autres charges de gestion courantes (65)	341 328.61		Remboursement d'emprunts (16)	325 000.00	
Charges financières (66)	151 800.00		Immobilisations corporelles (21)	684 679.82	
Charges exceptionnelles (67)	20 400.00		Immobilisations en cours (23)	2 789 478.17	
Dépenses imprévues FoncT (022)	5 000.00		Concessions et droits similaires (20)	32 200.00	
(023 transfert section invest.)	2 417 964.24		Opérations d'ordre (travaux en régie)(23)	40 000.00	
			Opération compte de tiers (4541)	40 000.00	
Excédent antérieur reporté fonction (002)		1 778 728.85	Virement de la section de fonct.		2 417 964.24
Produits des services		164 100.00	Dotation (affectation 1068)		520 309.90
Impôts et taxes (73)		2 148 000.00	Autres dotations (FCTVA et TLE)		139 000.00
Dotations et participations (74)		1 066 923.00	Subventions d'investissement		1 103 193.75
Produits financiers (76)		50.00	Produits des cessions d'immo		16 200.00
Autres produits de gestion courante(75)		106 000.00	Recette d'emprunts (16)		200 000.00
Atténuation de charges (013)		30 000.00	Opération compte de tiers (4542)		40 000.00
Opérations d'ordre (tx en régie) (72)		40 000.00			
TOTAL FONCTIONNEMENT	5 333 801.85	5 333 801.85	TOTAL INVESTISSEMENT	4 436 667.89	4 436 667.89

5-Budget Assainissement : reprise anticipée du Résultat 2008

Considérant le résultat de clôture de la section de fonctionnement à l'issue de l'exercice 2008, s'établissant à **176 295.69 euros**, conformément au certificat du trésorier,

Considérant le résultat de clôture (déficit) de la section d'investissement à l'issue de l'exercice 2008 s'établissant à **- 830 737.98 euros**, conformément au certificat du trésorier,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE la reprise par anticipation du résultat 2008 au BP 2009 de l'Assainissement **AFFECTE** comme suit :

- **100 000 euros** à la section investissement, (article 1068)
- **76 295.69 euros** à la section de fonctionnement (article 002)
- **830 737.98 euros** à la section d'investissement (article 001)

6-Budget Assainissement : fixation de la taxe communale

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Après avoir entendu l'exposé de Madame MAIGRET,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

FIXE la taxe communale assainissement 2009 comme suit :

- Part fixe : 41.83 €
 - De 0 à 30 m³ : 0.62 €/m³
 - De 30 m³ à 80 m³ : 0.83 €/m³
 - Plus de 80m³ : 1.05 €/m³

7- Budget Assainissement : Adoption du Budget Primitif 2009

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2009 de l'Assainissement comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		recettes	
011-charges à caractère général	141 584,00	70-vente de produits fabriqués	210 000,00
012-charges de personnel	25 000,00	74-subventions d'exploitation	12 000,00
66-charges financières	7 913,14	75-autres produits de gestion courante	21 800,00
67- charges exceptionnelles	25 000,00	77-produits exceptionnels	25 000,00
022-dépenses imprévues de fonct.	2 000,00		
sous total	201 497,14		268 800,00
023- virement à la section d'investissement	143 598,55	042- op. d'ordre de transfert entre sections	134 897,96
042- opérations d'ordre de transfert entre sections	134 897,96	résultat anticipé	76 295,69
total	479 993,65		479 993,65

Investissement			
dépenses		recettes	
001- solde d'exécution reporté	830 737,98	021- virement de la section de fonctionnement	143 598,55
16-remboursement d'emprunts	94 802,03	1068-autres réserves	100 000,00
20-immobilisations incorporelles	18 000,00	13-subventions d'équipement	626 674,00
13-subventions d'investissement (op. d'ordre)	134 897,96	16-emprunts en euros	173 700,00
23-immobilisations en cours	95 432,54	28- amortissement des immos	134 897,96
020- dépenses imprévues d'inv.	5 000,00		
total	1 178 870,51	total	1 178 870,51
total BP 2009	1 658 864,16		1 658 864,16

8-ANCV : Acceptation des chèques vacances comme moyen de paiement

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

La commune de Marines envisage d'accepter les chèques vacances (ANCV) comme moyen de paiement pour : le centre culturel, le centre de loisirs, le centre de séjour, les colonies et centre de vacances, les locations immobilières, les séjours jeunes ainsi que le futur gîte de séjour.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCÉPTE l'adhésion de la commune à l'organisme ANCV pour l'utilisation des Chèques-vacances comme moyen de paiement pour le centre de séjour, les colonies et centre de vacances, les séjours jeunes ainsi que le futur gîte de séjour.

DIT que la participation de la commune est de 1% sur la valeur des chèques vacances présentés au remboursement, avec un minimum de 2€ pour toute demande de remboursement inférieure à 200 €

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention d'agrément avec l'ANCV

9-ORATOIRE : Autorisation à déposer le permis de construire

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Considérant que dans le cadre du projet de l'association l'Oratoire, concernant la construction d'un bâtiment sur les parcelles ZI 58 et 59, la commune propriétaire du terrain doit autoriser l'association à déposer son permis de construire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**,

AUTORISE l'association l'Oratoire à déposer leur permis de construire.

10- : Activités saisonnières et ponctuelles : emplois saisonniers- Recrutement de deux agents sur des emplois saisonniers -

Considérant qu'il est nécessaire de répondre aux besoins de la période estivale en matière d'espaces verts,

Considérant que les nécessités du service peuvent exiger l'emploi de personnel à titre occasionnel

Considérant qu'il est envisagé de recruter :

- Deux adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, à temps complet, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} avril 2009, jusqu'au 30 septembre 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'ouverture de deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe dans les conditions décrites ci-dessus.

Point n°11 : Intégration de la commune au dispositif départemental de diagnostic d'accessibilité des ERP de catégories 1 à 4 ;

Considérant que par courrier en date du 18 mars dernier, Monsieur le Président du Conseil Général informe la commune qu'il lui est possible d'intégrer le dispositif départemental de diagnostic d'accessibilité des ERP (établissements recevant du public) de catégories 1 à 4.

Considérant que ce diagnostic doit être réalisé avant le 31 décembre 2010.

Considérant que le Département peut aider financièrement les communes en fonction de leur strate de population, et que Pour Marines, cette aide s'élèverait à 80% du diagnostic plafonné à 1500 €

Considérant que pour bénéficier de cette proposition, la commune doit manifester son intention d'adhérer au dispositif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité**, autorise le Maire à adhérer au dispositif de diagnostic d'accessibilité des ERP de catégories 1 à 4.

Point n°12 : autorisation au Maire de signer une convention avec France Télécom, relative à la réalisation des travaux de modification du réseau France Télécom-

Considérant que l'opérateur France Télécom, par le biais de la convention suscitée, souhaite avoir une visibilité sur ses engagements futurs, et demande à la commune de s'engager à l'informer chaque année de son programme prévisionnel de travaux sur douze mois.

Considérant que la pose coordonnée des différents réseaux favorise la réduction des coûts des travaux, et réduit la gêne provoquée par des chantiers successifs

Considérant que la présente convention a pour objet d'organiser les relations entre les parties, qu'elle prend effet à sa signature, et se termine à la réception des travaux de câblage.

Considérant que la présente convention s'applique plus particulièrement aux travaux de voirie de la rue de la Croix des Vignes, qui constituent l'occasion d'enfouir les réseaux aériens, du n°17 au 33.

Considérant qu'au titre de ces travaux d'enfouissement, sur la base des devis, l'opérateur verserait à la commune la somme de 2401€

l'avancement des travaux :

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, autorise le Maire à signer la convention avec France Télécom, relative à l'enfouissement des réseaux lors des travaux de voirie de la rue de la Croix des Vignes.

Compte rendu des décisions du Maire :

Décision du 18 février 2009, relative à la mise à disposition de la commune par l'association « La Vie au Grand Air » d'un minibus, pour permettre à l'établissement Loisir et Culture de réaliser son programme de sortie des vacances de février, suite à la défection de l'Oratoire.

Après avoir ouï l'exposé de Madame MAIGRET, le Conseil Municipal prend acte de la décision du Maire du 18 février 2009

Questions diverses :

- Monsieur COVILLE fait le point sur Rue Vieille de Chars : les travaux débuteront semaine 15
- Rue de la Croix des Vignes : fin des travaux prévue pour la semaine 15
- Extension de la bibliothèque : les travaux ont commencé. Le déménagement s'est bien passé, tout le monde est satisfait. En raison du chantier, le stationnement du taxi a été déplacé sur la place PEYRON.
- Zone humide : fin des travaux prévue dans les délais contractuels.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22h30 et laisse la parole à l'assistance dans la salle.

Questions dans la salle :

Conseil municipal des Jeunes :

Quelle est la date d'échéance pour les inscriptions, y a-t-il eu un engouement pour ces inscriptions ?

Mme NINOT, Maire Adjoint en charge du projet, répond que sur 15 réponses, il y a 14 candidatures pour faire partie de l'assemblée délibérante, mais les électeurs se sont peu manifestés. La date limite des inscriptions est repoussée au 8 avril.

Toutes les tranches d'âge sont représentées de 9 à 17 ans, la plus représentée étant celle des 12 ans.

Les résultats du vote permettront de tirer les conclusions sur le succès de l'opération.

Site Internet :

Une consultation est lancée auprès des fournisseurs accrédités par le Conseil Général pour l'obtention de subventions, en vue de la refonte du site Internet de la commune.

Gestion de l'eau :

Est-il possible de quitter un concessionnaire de l'eau pour reprendre cette gestion en régie ?

Mme MAIGRET répond que PARIS l'a fait. En ce qui concerne Marines, seul l'assainissement fait l'objet d'un affermage, le contrat a été refait il y a peu de temps. Mme MAIGRET précise également que le prix de l'eau est peu élevé à Marines.

Marines, le 30 mars 2009.

Le Maire,
Jacqueline MAIGRET